



Juin 2024 - La Senelles - La Vallée Pitrou

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS de Saint-Georges/Cher

Votre sécurité est l'une de nos préoccupations majeures. Chacun d'entre nous doit pouvoir appréhender le risque, réagir, se mobiliser et être solidaire.

Le présent document (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènements importants.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique (généré par l'homme) de fréquence et d'intensité données.

On parle de risque majeur dès lors que les effets de l'aléa peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées (État, commune...). Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

/ Sommaire

Page 2	Risque inondation
Page 3	Risque mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles
Page 3	Risque feu de forêt et végétation
Page 4	Risque de transport de matières dangereuses
Page 4	Risque sismique
Page 5	Risque nucléaire
Page 5	Risque météorologique et canicule
Page 6	Risque Attentat
Page 6	Risque Pandémie virale
Page 6	Risque industriel
Page 7	Kit d'urgence
Page 7	Moyens d'alerte
Page 8	Informations pratiques

DOCUMENT À CONSERVER

Risque inondation

La commune de St-Georges-sur-Cher est concernée principalement par des inondations compte-tenu de sa proximité avec le Cher (rive Sud) et en particulier au lieu-dit Le Port.

La commune peut faire face à plusieurs types d'inondations, à savoir :

- Le Cher : les crues peuvent être importantes et durer plusieurs jours, mais elles sont progressives et annoncées plusieurs jours à l'avance.
- Les ruisseaux de Chézelles, le Senelles ainsi que le Merderon : ces cours d'eau peuvent monter en quelques heures à l'occasion d'un orage ou de fortes pluies.
- L'inondation par ruissellement, lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. En milieu rural, le ruissellement peut se transformer en coulée de boue.
- Par remontées de nappes naturelles. En cas de précipitations de longue durée, le niveau de la nappe phréatique, excessivement chargée, peut remonter à la surface du sol, et inonder les zones alentours.

Compte tenu de ces risques d'inondation, un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Cher a été approuvé le 3 octobre 2000. Ce plan comporte des mesures d'interdiction, des prescriptions et des recommandations destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et activités existantes. Le PPRI est consultable en Mairie.

Mai 2016 - Crue du Cher - Le Port



Inondations classées en catastrophe naturelle sur la commune

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle."

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2420215A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/06/2024	02/08/2024
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/2016	09/06/2016
INTE0200208A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/2001	05/05/2022
INTE0100678A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/05/2001	19/12/2021

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts.
- Reportez vos déplacements à pied ou en voiture.
- Ne prenez pas votre voiture (30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture).
- Fermez les portes, fenêtres et aérations de votre habitation.
- Installez des dispositifs de protection (parpaings, sac de sable) sur les ouvertures.
- Surélevez vos meubles du rez-de-chaussée.
- Mettez à l'abri vos biens (papiers importants, argent, bijoux).
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Réfugiez-vous sur un point haut et signalez votre présence.
- Si vous êtes en voiture, quittez votre véhicule, n'essayez pas d'emprunter des voies immergées.
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou caves.
- En cas d'évacuation, attendez l'ordre des autorités pour revenir sur les lieux.

Après l'inondation :

- Evacuez l'eau des bâtiments, aérez, chauffez et désinfectez.
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche.
- Chauffez dès que possible.
- Assurez-vous que l'eau est potable.
- Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété pour pouvoir le communiquer à votre compagnie d'assurance.

Risque mouvement de terrain et retrait-gonflement des argiles

Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (dus à l'activité humaine). Ces mouvements sont souvent ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Quelques cavités souterraines de faibles volumes sont répertoriées sur la commune, la seule significative est la rivière souterraine de Parçay.



Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle sur la commune

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de terrain	25/12/1999	30/12/1999
NOR198306219900627A	Glissement de terrain	09/04/1983	24/06/1983

Le risque retrait-gonflement des argiles

La commune de Saint-Georges est partiellement concernée par le risque des retraits-gonflements des argiles. Cet aléa est considéré de faible à fort.

En cas de problème, nous vous invitons à contacter la Mairie pour obtenir des informations complémentaires.



Sécheresses classées en catastrophe naturelle sur la commune

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2023940A	Sécheresse	01/07/2019	25/10/2020
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

Risque feu de forêt et végétation

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation. Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par le feu et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite par l'incendie.

Notre commune a de nombreux espaces boisés essentiellement situés le long du Cher sans habitation proche.



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Le débroussaillage obligatoire par les propriétaires de terrains.
- La surveillance des espaces boisés : détecter le plus tôt possible les départs de feu.
- Appelez les pompiers et la Mairie en cas d'incendie.

Risque de transport de matières dangereuses

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Ces marchandises peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium...).

Le transport de matières dangereuses (TDM) regroupe aussi bien le transport par route (principalement la route départementale 976 et l'autoroute A 85), fer, avion que par canalisations (réseau gaz).

La réglementation ADR encadre le transport routier d'une série de produits classés pour leur dangerosité.

Une plaque orange réfléchissante, rectangulaire (40x30 cm) est placée à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés du camion et de sa remorque. Cette plaque indique en haut le code danger (permettant d'identifier le danger) et en bas le code matière (permettant d'identifier la matière transportée).



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

Si vous êtes témoin d'un accident de la circulation de matières dangereuses :

- Arrêtez si possible la circulation et balisez pour éviter un sur-accident.
- Faites éloigner les personnes et ne fumez pas.
- Appelez les secours (18 ou 112) en donnant des explications précises (lieu, personnes blessées).

En cas de fuite de canalisation :

- Ne tentez pas de stopper la fuite.
- En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme.
- Téléphonnez immédiatement aux pompiers, à la gendarmerie et à la Mairie.
- Évitez tout contact avec le produit.
- Quittez la zone d'accident ou mettez-vous à l'abri d'un bâtiment le plus proche.
- Coupez les moteurs des véhicules, les compteurs d'électricité et de gaz.
- Confiniez-vous et attendez les consignes des autorités.

Risque sismique

Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'énergie, créant des failles dans le sol. Il se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

La commune est classée en zone de sismicité 2, ce qui correspond à un aléa faible.



Niveau de l'aléa sismique (nombre de communes)
Faible (20) Très faible (271)

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- À l'intérieur : déplacez-vous au centre de la pièce, mettez-vous sous un meuble solide et protégez votre tête et votre visage avec vos bras.
- À l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments et rendez-vous dans une zone libre (champs, stade), ne restez pas à proximité de fils électriques ou de tout ce qui peut s'effondrer (pont, cheminée, murs).
- En voiture, gardez-vous, restez à l'abri du véhicule.
- Attention aux répliques.

Risque nucléaire

Centrale de St-Laurent-des-Eaux



Le risque nucléaire est la possibilité que se produise un accident conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les maintenir confinés.

Cela peut conduire à une contamination de l'air, des sols, des végétaux, des cours d'eau, des nappes phréatiques...

Notre commune est située à 55 km de la centrale nucléaire de St Laurent Nouans et 72 km de Chinon. Notre commune n'est pas située dans le périmètre d'évacuation ou de mise à l'abri (0 à 20 km des centrales), et n'est donc pas concernée par un PPI (Plan Particulier d'Intervention).

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :

- En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri rapidement, enfermez-vous dans un bâtiment et restez-y.
- Lavez-vous et débarrassez-vous de vos vêtements.
- Stoppez la ventilation et le chauffage.
- Attendez les consignes des autorités (évacuation).
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne consommez pas de fruits, légumes et eau.

Risque météorologique et canicule

Orages, fortes précipitations, vent violent, sécheresse, neige/verglas, canicule sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

En cas d'alerte, Météo France établit deux fois par jour sa carte de vigilance pour les prochaines 24 heures (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr> et <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/canicule>).

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

En cas de tempête, orage et fortes précipitations :

- Mettez à l'abri tout objet qui peut être emporté par le vent.
- Fermez portes et volets.
- Ne sortez pas, ne circulez pas en voiture.
- Débranchez les appareils électriques.

En cas de neige, grand froid :

- Évitez les déplacements, déneigez devant chez vous.
- Protégez les canalisations du gel.
- Attention au chauffage d'appoint défectueux.

En cas de canicule :

- Personnes fragiles et isolées : manifestez-vous auprès de la Mairie.
- Rafraîchissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment de l'eau même sans avoir soif.
- Utilisez des ventilateurs ou des climatiseurs si possible.
- Évitez de sortir surtout aux heures les plus chaudes.
- Évitez les efforts physiques.
- Ne buvez pas d'alcool.
- Maintenez votre habitation au frais en fermant les volets le jour.
- Prenez des nouvelles de vos voisins.
- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché...).



Risque attentat

La notion de tuerie de masse est désormais à prendre en compte. Le niveau de menace, situation organisée ou exploitée par un adversaire avec une intention hostile visant à provoquer des dommages matériels ou immatériels étendus et durables, a atteint ces dernières années un niveau jamais aussi élevé dans notre pays.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Echappez-vous sans prendre de risque, dans la mesure du possible.
- Sinon, cachez-vous, enfermez-vous et barricadez-vous.
- Une fois caché et en sécurité, appelez les secours.
- Si se cacher ou évacuer est impossible, et si votre vie est en danger, résistez.

Risque pandémie virale

Une pandémie virale est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Lavez-vous très régulièrement les mains.
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.
- Saluez sans serrer la main, sans embrassade.



Risque industriel

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Saint-Georges-sur-Cher se trouve à environ 10 kms d'un site industriel classé Seveso « seuil haut » mis en service en 1993. La société Storengy filiale de GDF-Suez, exploite le stockage souterrain de gaz naturel (13 puits de stockage et 13 puits de production) de Céré la Ronde, lieu-dit « les Gerbaults » dont le périmètre de stockage s'étend sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes à l'extérieur, entrez quelque part pour vous mettre à l'abri et restez-y jusqu'à la fin de l'alerte. Faites entrer ceux qui auraient besoin d'aide : enfants, adultes, animaux domestiques.
- Si vous êtes à la maison, au bureau, à l'école, dans un magasin ou dans votre voiture, restez à l'intérieur.
- Fermez les portes et les fenêtres de la maison et tout ce qui pourrait laisser entrer la fumée ou les émanations. En voiture, fermez les vitres, le toit ouvrant et coupez le chauffage, la ventilation, l'air conditionné
- Suivez les informations en vous branchant sur la chaîne nationale, radio ou télévision : elle est chargée de vous donner les directives nécessaires.

Kit d'urgence

Préparez à toutes fins utiles, un sac d'urgence composée de :

- Vos papiers et un peu d'argent.
- Une trousse à pharmacie.
- Vos médicaments courants médicaments d'urgence.
- Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo).
- Des couvertures.
- Des vêtements de rechange.
- Une réserve d'eau potable.
- Une radio à piles.
- Un nécessaire d'hygiène.
- Alimentation nourrisson et animaux.
- Chargeurs et téléphones.

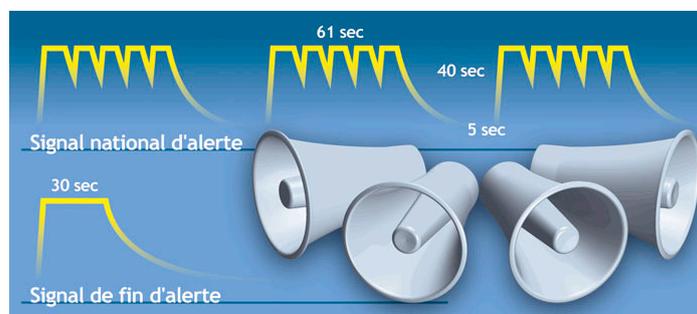


Moyens d'alerte

Le signal national d'alerte (SNA)

En cas d'événement majeur et grave, la population est avertie au moyen de la sirène. Reconnaisable grâce à un son montant et descendant, d'une durée d'1 minute et 41 secondes. Ce signal d'alerte enchaîne 3 cycles de cette sonnerie séparés d'intervalles de 5 secondes.

Les comportements réflexes de sauvegarde à adopter immédiatement sont donc de se mettre en sécurité, s'informer, ne pas aller chercher ses enfants à l'école et ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale.



Autres moyens

Des messages d'alertes pourront être diffusés par tous les autres moyens disponibles : Tocsin de l'église (durée 3 minutes), affichages, haut-parleur, site internet, pages facebook, panneau lumineux, panneau pocket.

FR-Alert

En complément, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.



Dans tous les cas d'urgence

- Limitez vos déplacements.
- Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités (radio, mairie, internet...).
- Ne téléphonez pas.
- Ne fumez pas (selon les risques).

Faites confiance à l'école

En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leurs enfants à l'école ou de contacter l'établissement scolaire.

Pourtant, tout déplacement ou toute tentative de communication par téléphone peut engendrer des complications dans la gestion de la crise et ainsi gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique...

C'est pourquoi il est fortement recommandé d'attendre la fin de l'alerte avant d'agir. Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.

Informations pratiques

Lieux de rassemblement en cas de risques majeurs :

- Halle centre-bourg
- Eglise
- Parking et école du Gai Savoir
- Terrains de football
- Dojo
- Hall sportif
- Salle des fêtes

Numéros utiles (Secours et Mairie) :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| • Mairie | 02 54 32 30 19 |
| • Pompiers | 18 |
| • SAMU | 15 |
| • Police ou gendarmerie | 17 |
| • Numéro européen des secours | 112 |
| • Centre antipoison Angers | 02 41 48 21 21 |
| • Préfecture du Loir-et-Cher | 02 54 70 41 41 |
| • GRDF | 0 800 47 33 33 |
| • EDF URGENCE | 09 72 67 50 41 |

Sites internet utiles :

- georisques.gouv.fr
- vigicrues.gouv.fr
- meteofrance.com
- loir-et-cher.gouv.fr
- fr-alert.gouv.fr
- saintgeorgesurcher.com